

# ACTUALITÉS SUR...

## ■ ACTUALITÉS

### DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS...

Depuis fin 2009, l'ORIV travaille avec le Furet, centre de ressources petite enfance, autour de la thématique : "Discriminations et petite enfance : quelles réalités ?". Cette démarche s'est appuyée sur un travail avec des professionnels de la petite enfance. Elle va donner lieu à la publication d'un guide à destination de ces professionnels, afin de permettre une meilleure mise en œuvre du principe de non discrimination dans le domaine de la petite enfance. Ce guide met en avant les points de vigilance et les leviers d'action identifiés pour permettre aux professionnels de réinterroger leurs pratiques dans une logique non-discriminatoire.

Par ailleurs, un travail sur la question de l'accompagnement des victimes de discrimination et la mobilisation du droit a été engagé par l'ORIV depuis 2011, avec la parution de l'"Etat des lieux sur les pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et leur accès aux droits en Alsace". Depuis lors, un groupe de travail réunissant plusieurs associations intervenant dans le champ de l'accès aux droits (Accord 67, ALDA, DPJ, ORIV, SOS Aide aux habitants) s'est attaché à étudier les obstacles et les leviers d'actions pour la mise en place d'une "chaîne du droit" permettant un accès effectif au droit pour les victimes de discrimination. Cette démarche devrait déboucher en septembre sur un document permettant de présenter les acteurs de cette chaîne du droit, leurs prérogatives respectives et de questionner l'articulation entre eux.

>>> "Structures collectives de la petite enfance et prévention des discriminations", *Actualités sur...* n° 78, sept. 2012  
[www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv\\_actusur\\_soixante\\_dix\\_huit.pdf](http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_soixante_dix_huit.pdf)  
"Petite enfance et discriminations : quelles réalités ?", *Actualités sur...* n° 61, nov. 2010 : [www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv\\_actusur\\_soixante\\_et\\_un.pdf](http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_soixante_et_un.pdf)  
Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace, *Dossier thématique*, sept. 2011 : [www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv\\_dossier\\_thematique\\_etat\\_lieux\\_victimes\\_discriminations1.pdf](http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_thematique_etat_lieux_victimes_discriminations1.pdf)

### RESEAU RECI : UN POINT DE VUE SUR... LES PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES

Le Réseau RECI, dont l'ORIV est membre, vient de publier "*Point de vue sur... Personnes âgées immigrées : Un devoir de (re)connaissance pour une action adaptée à leurs besoins*" qui vise à mettre en avant quelques points de vigilance pour permettre une action publique plus efficiente à destination de ce public. Il s'inscrit notamment dans la réflexion en cours sur le plan national (mission d'information sur les personnes âgées immigrées, parution de rapports...).

>>> Point de vue sur... Personnes âgées immigrées... : <http://www.reseau-reci.org>  
"Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques", *Actualités sur...* n° 83 : [www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv\\_actusur\\_quatre\\_vingt\\_trois.pdf](http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_trois.pdf)

## L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

## ■ PERSPECTIVES

### JOURNÉE DE VISITE À FREIBURG

Dans le contexte de la réforme de la politique de la ville, l'ORIV a souhaité engager une réflexion sur de "nouvelles" formes d'intervention sur les quartiers urbains. Il a voulu également prendre en compte le fait que la dimension participative apparaît comme un enjeu de la nouvelle contractualisation. Il a donc semblé intéressant, dans cette perspective, d'aller voir au-delà des frontières françaises. Ainsi, les modes d'intervention de la "politique de la ville" Outre-Rhin donnent une large place aux initiatives citoyennes et à la participation des habitants aux décisions qui les concernent.

Suite au voyage d'étude à Berlin organisé au mois de mars 2013, l'ORIV propose donc de poursuivre l'échange d'expériences avec les équipes allemandes. Une nouvelle journée d'échanges aura lieu à Freiburg. Une rencontre est prévue avec deux collectifs d'habitants constitués sur deux quartiers proches géographiquement, mais très différents dans leurs histoires et stratégies de peuplement :

- Le quartier de Weingarten a été construit dans les années 60 et compte environ 10 000 habitants. Un projet de rénovation urbaine est actuellement en cours, mais contrairement aux quartiers français, ne compte aucune démolition. L'accent est mis sur la réhabilitation, la transformation des immeubles en bâtiments basse consommation, le vivre-ensemble et la participation des habitants à la prise de décision.
- Le quartier du Rieselfeld a été construit dans les années 90 et compte un peu moins de 10 000 habitants. Le logement social est dispersé dans tout le quartier dans des petits collectifs, afin de ne pas réitérer les « erreurs » du passé. Une attention particulière a été portée à la dimension écologique du quartier et de l'habitat, dans une logique de développement durable. De même la participation active des habitants et leur investissement dans la vie sociale sont recherchés.

>>> Pour plus d'informations, contacter Caroline Blaison : [c.blaison@oriv.fr](mailto:c.blaison@oriv.fr)

ZOOM > **Education et prise en  
compte des discriminations**



mai 2013  
**n° 84**  
Bulletin d'information  
de l'Observatoire Régional  
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

## Education et prise en compte des discriminations

**L'étude des discriminations dans le champ éducatif, notion regroupant une grande diversité de situations et de modes d'intervention, s'est faite tardivement et difficilement. Les modes d'approche de la question varient d'ailleurs selon les domaines d'intervention (champ du socio-culturel, de l'éducation populaire ou encore du péri-scolaire ou de l'école). Ce zoom se propose de faire un "état des lieux" sur la manière dont s'est posée et se pose aujourd'hui la question des discriminations au niveau de l'institution scolaire.**

### ■ DES FREINS INHÉRENTS À L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Plusieurs raisons peuvent être mises en avant pour expliquer ces "réticences" à prendre en compte la question des discriminations dans le champ scolaire.

Ainsi, l'école a longtemps été perçue comme un lieu où l'existence de discriminations n'apparaît pas envisageable, car contraire à ses valeurs, incompatible avec son rôle et les garanties d'éducation de tous posées par la loi.

La construction de l'école républicaine s'est faite autour d'un objectif méritocratique d'égalité des chances : il s'agissait de donner à tous la possibilité d'accéder à la même éducation. Mais la question a d'abord été abordée autour du référentiel des inégalités sociales plus que des discriminations proprement dites. C'est dans cette perspective de rééquilibrage des conditions de départ que ce sont par exemple développées les actions d'accompagnement des élèves en difficulté ou de tutorat, ou encore la création de concours spécifiques d'accès aux grandes écoles. Ceci en partant des freins rencontrés par les élèves sans questionnement de l'institution. Les nombreux constats de disparités d'orientation et d'accès aux études montrent que permettre l'égalité des chances ne suffit pas. Il s'agit de rendre concrète une égalité de traitement en travaillant sur les mécanismes qui viennent perpétuer des situations discriminatoires. Or aborder la question des discriminations revient à renverser le

point de vue : il ne s'agit plus de mettre en lumière les fragilités de l'individu, mais d'examiner les mécanismes du système institutionnel et des acteurs qui le composent et qui peuvent engendrer, de manière volontaire ou non, des inégalités de traitement. Pour autant l'école et le système scolaire ont historiquement fait l'objet de critiques. Ils ont été confrontés depuis de nombreuses années à une remise en cause de leur fonctionnement en raison des "inégalités" qui y étaient observées ou qui s'y reproduisaient (cf. les travaux des sociologues, comme Bourdieu, sur la reproduction sociale...). A contrario cette approche en termes d'inégalités, en particulier sociales, a eu pour effet d'occulter la réflexion en termes de discriminations.

Une autre raison de la résistance à investir cette problématique s'explique par la difficulté de la prise en compte du phénomène : l'expertise et la légitimité sur ces questions sont très fortement liées à l'appartenance des acteurs au champ éducatif. On se trouve là dans un paradoxe : ce sont les acteurs de l'éducation qui seront les mieux à même d'étudier et d'agir sur le système scolaire, mais il est très difficile d'avoir un regard objectif et critique sur ses propres pratiques.

Fabrice Dhume<sup>1</sup>, lors du colloque organisé à Grenoble le 13 mars dernier ("Mobilisations face aux discriminations dans l'éducation, savoir d'expérience et pouvoir d'agir"), soulignait d'ailleurs que l'une des difficultés rencontrées pour permettre de travailler sur les discriminations était due "aux frontières du champ éducatif", et que selon si l'on était "dedans ou dehors", on avait une légitimité très différente. Dans les rapports éducatifs, on serait très largement dans "un modèle du savoir institué". Or agir sur le sujet des discriminations ce serait également promouvoir un "autre rapport au savoir, qui prend appui sur une capacité d'expertise de ceux qui vivent ces rapports sociaux".

La question des discriminations a donc pendant longtemps été envisagée surtout comme des discriminations venues de l'extérieur impactant les élèves (accès aux stages...), et très peu comme un fait interne au système éducatif.

### ■ UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

Pour autant le thème des discriminations à l'école s'impose aujourd'hui de manière croissante, avec la multiplication de travaux qui viennent interroger le fonctionnement de l'institution scolaire, y compris via des acteurs de l'institution elle-même.

L'Éducation Nationale marque un intérêt pour la problématique des discriminations depuis peu. Elle se concrétise dans des orientations assez diverses, qui vont souvent rejoindre d'autres dimensions en particulier celle liée à l'égalité de genre et donc aux relations filles-garçons, mais aussi aux relations entre les élèves, au harcèlement ou encore à la question des violences entre les élèves.

Depuis la fin des années 2000, une mission "prévention des discriminations et égalité filles-garçons" existe au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère de l'éducation nationale.

En septembre 2010, un rapport sur les "Discriminations à l'École - Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire"<sup>2</sup>, produit par un groupe de travail composé principalement de professionnels de l'Education Nationale et coordonné par cette mission, avait été remis au ministre. Ce rapport proposait des pistes de travail transversales tout en insistant sur quatre formes de discrimination, en raison du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'origine (racisme et xénophobie).

Suite à ce rapport, il avait été proposé en 2011 la création d'un Conseil scientifique sur les discriminations à l'école, dont les deux principales orientations de travail portaient sur le harcèlement et l'égalité de genre. Ce comité et ses orientations ayant été jugés trop restrictifs, le projet a finalement été abandonné.

La prévention des discriminations au sein du Ministère de l'Education Nationale est principalement orientée sur la question des rapports de genre. Une convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif<sup>3</sup> a été signée le 7 février 2013 pour la période 2013-2018 par six ministres (éducation nationale, droits des femmes, travail, enseignement supérieur et recherche, agriculture, réussite éducative). Cette convention met l'accent sur les questions de mixité au sein des structures éducatives. Elle met en avant trois chantiers prioritaires : "Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ; Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ; S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude".

Dans le projet de loi sur la refondation de l'école présenté en janvier 2013, l'un des trois objectifs fixés est de "réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous", en s'appuyant sur le développement des filières professionnelles et sur l'accompagnement des élèves en difficulté. Malgré les avancées en termes de prise en compte des questions d'inégalités de traitement, les chantiers restent dominés par une approche en termes d'égalité de genre et s'ancrent dans les relations interindividuelles plus que dans le questionnement des pratiques.

## ■ DES AVANCÉES RÉCENTES EN TERME DE DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES

Depuis quelques années, et de manière plus renforcée récemment, des projets et des expériences locales soutenus ou portés par des professionnels de l'Education Nationale revendiquent un positionnement clair sur la question des discriminations.

Dès 2004, le projet régional TALENT (Territoires en Action Lorrains pour l'Égalité au Travail) mis en place dans le cadre de la démarche Equal de lutte contre les discriminations, coordonné par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), a mené des actions expérimentales autour de quatre axes de travail. Le premier visait à faciliter l'accès à l'apprentissage et aux stages en entreprise. Il a été directement porté par l'Education Nationale et le CIEP-CR2i (Centre International d'Etudes Pédagogiques – Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International). Il s'agissait de traiter la question des discriminations d'une manière globale : de la formation initiale à l'embauche et la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. Les acteurs se sont attachés à sensibiliser et former de manière systématique les professionnels de l'éducation de toute l'Académie sur la question des discriminations et à intégrer, dans leurs pratiques, la promotion de l'égalité.

Ce projet a donné lieu à de très nombreuses actions et réflexions communes, et continue à impulser des actions de prévention et de lutte contre les discriminations, avec entre autres la publication d'une lettre d'information "Discrimin'action" par l'académie de Nancy-Metz<sup>4</sup>.

Depuis la prise en compte des discriminations par l'institution s'est affirmée. Plusieurs recherches-actions ont été initiées. On peut notamment citer celles menées dans des collèges de la région Rhône-Alpes, mobilisant directement les équipes éducatives dans une démarche réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Ainsi le lycée Emmanuel Mounier de Grenoble a mené une recherche-action portant sur la question de l'orientation en fin de seconde, mettant en avant des différences notables entre élèves "majoritaires" et "minoritaires", à moyennes égales. Ces différences sont encore accentuées par le sexe de l'élève. Au sein du Réseau de Réussite Scolaire Colette de Saint-Priest, un travail a été mené sur les éléments systémiques qui favorisent les discriminations au sein des pratiques éducatives.

Le colloque national "Mobilisations face aux discriminations dans l'éducation, savoir d'expérience et pouvoir d'agir" qui s'est tenu à Grenoble en mars 2013 a permis de présenter ces différentes expériences. Il fait également état d'une prise en compte de ces questions par l'institution.

<sup>1</sup> Fabrice DHUME, sociologue, est chercheur-coopérant à l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée (ISCRA) depuis 2002. Depuis 2003, il s'intéresse plus spécifiquement à la question des discriminations de/dans l'institution scolaire. Pour aller plus loin : [http://www.iscra.org/page\\_419.php](http://www.iscra.org/page_419.php).

<sup>2</sup> [http://media.education.gouv.fr/file/2010/95/2/Discrimination\\_ecole\\_154952.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2010/95/2/Discrimination_ecole_154952.pdf)

<sup>3</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/02\\_Fevrier/17/0/2013\\_convention\\_egalite\\_FG\\_241170.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_Fevrier/17/0/2013_convention_egalite_FG_241170.pdf)

<sup>4</sup> Pour aller plus loin : <http://www.ac-nancy-metz.fr/daet/TALENT/talent.htm>

## ZOOM >

### ■ RÉSEAU NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE

Pour concrétiser cette attention partagée sur les discriminations dans le système scolaire, un Réseau national de Lutte Contre les Discriminations à l'école vient d'être créé en mars 2013.

"Le réseau est né de la volonté d'acteurs de terrain qui ont amorcé un travail sur la discrimination dans le champ scolaire et qui se sont retrouvés dans un séminaire organisé par l'Institut Français de l'Éducation (IFé) sur le partenariat éducatif dans les territoires prioritaires. Ils ont décidé de s'engager dans une mise en réseau plus structurée de leur travail sur cette question en s'appuyant sur une coordination de l'IFé et un financement de l'ACSé pour qui cette thématique est une priorité. Actuellement le réseau s'étend sur huit académies."

Le réseau réunit des acteurs de l'Éducation Nationale (Proviseurs de lycées, Principaux de collèges, assistantes sociales, professeurs de collège, directeurs d'école, professeurs des écoles, coordonnateurs de réseau d'Éducation Prioritaire, IEN, conseillers techniques de DSDEN), ainsi que d'autres personnes en lien avec l'École. Il est animé par deux chargés d'études de l'IFé. Il présente sur son site internet des ressources et des actualités en matière d'égalité de traitement à l'école. Il souhaite "faire progresser la reconnaissance de ce problème public au sein de l'institution scolaire ; tisser des liens d'interconnaissance, d'échange et de mutualisation entre les acteurs d'ores et déjà engagés dans l'action sur cette problématique ; développer et faire circuler des ressources – et d'abord un cadre référentiel commun, stable (mais non figé) et accessible - pour et par l'ensemble des acteurs intéressés à s'engager dans ce travail."

Ce réseau a pour originalité d'être avant tout constitué d'acteurs professionnels de l'école. Cela lui permet de s'appuyer sur une expertise concrète et une légitimité à porter la question. Cet ancrage sur le terrain permet surtout de développer une réflexion portée par les acteurs concernés. On ne produit plus des travaux "sur" mais "avec". Or cette implication des professionnels de l'éducation apparaît comme indispensable pour parvenir à faire réellement progresser la reconnaissance des discriminations au sein de l'institution scolaire, et à développer et mutualiser des ressources pour tous les acteurs de ce champ.

>>> <http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/>

### ■ UNE EMERGENCE DU SUJET DANS DE RÉCENTS COLLOQUES

Plus globalement, le contenu de colloques organisés récemment (colloque du 13 novembre 2012 à Lyon "La discrimination dans le champ socio-éducatif : pratiques et actions de prévention", le 28 mai 2013 à Bordeaux "Une éducation sans discriminations : des barrières, objectives et subjectives, à lever"...) marque le passage au référentiel des discriminations. Ainsi la plaquette relative au colloque de Lyon faisait explicitement référence à cette approche. "Depuis la fin des années 1990, les politiques publiques se sont engagées, sous l'impulsion de l'Europe, de façon plus forte, dans la lutte contre les discriminations. La loi du 16 novembre 2001 définit les 18 critères sources d'actes et de pratiques discriminatoires qui interrogent chacun dans ses pratiques et questionnent tout à la fois les représentations et les préjugés. Ainsi, comme tout secteur de la vie sociale, le champ socio-éducatif n'est pas exempt de pratiques discriminatoires, difficiles à saisir, car invisibles, par les acteurs de l'éducation eux-mêmes. Comment identifier et interroger les processus susceptibles de participer aux discriminations? De quelles façons les acteurs socio-éducatifs sont-ils concernés? Quels sont les moyens de prévenir ces discriminations et de les combattre?"

Directrice de publication : Murielle Maffessoli  
Rédaction du zoom : Sophie Ballu  
Murielle Maffessoli  
Rédaction : Équipe de l'ORIV  
Suivi et contact : Diane Hässig



**Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville**

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg  
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31  
mél. : [contact@oriv.fr](mailto:contact@oriv.fr) / [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)